

Par SDÉ et poste

Le 13 août 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Turcotte

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 5124
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turcotte.nicolas@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative au remplacement des transformateurs de puissance à 735-315 kV au poste de la Manicouagan
Votre dossier : R-3893-2014
Notre dossier : R049284 YF/NT

Chère consœur,

Selon l'avis publié sur les sites de la Régie et d'Hydro-Québec, dans le dossier mentionné en rubrique, les personnes intéressées pouvaient soumettre des observations écrites au plus tard le 8 août 2014 à midi.

Comme aucune observation écrite de la part d'intéressés n'a été déposée dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations, la prochaine étape prévue à l'avis, soit les réponses aux observations écrites des intéressés, est sans objet.

Dans les circonstances, Hydro-Québec demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie n'ait d'autres questions, auxquelles le Transporteur sera évidemment disposé à répondre dans les meilleurs délais, nous considérons que la preuve documentaire déposée au soutien de la demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables nécessaires afin qu'une décision puisse être rendue au mois d'octobre 2014, tel que demandé au paragraphe 10 de la demande datée du 22 mai 2014.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Nicolas Turcotte

Me Nicolas Turcotte
/jg